

<http://www.snetap-fsu.fr/Rhone-Alpes-Preavis-de-greve-a,3351.html>



Rhône-Alpes : Préavis de grève à Cibeins

- En Région -

Date de mise en ligne : lundi 2 février 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

A Madame Riou-Canals
Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Secrétariat Vie Syndicale

Objet : Dépôt de préavis de grève

Paris, le 31 janvier 2015

Madame la Directrice Générale, le SNETAP-[FSU](#) est amené à déposer à la demande des personnels de l'[EPLEFPA](#) de Cibeins, réunis en assemblée générale le 26 janvier, un préavis de grève pour le vendredi 6 février 2015.

Cette décision loin d'être anodine est une réponse à une accumulation de décisions péremptoires de la part de l'équipe de direction de l'établissement :

Suppression de journées de cours pour les élèves : le vendredi 16 janvier après midi, le vendredi 6 février toute la journée ; décisions prises de façon unilatérale et communiquées tardivement.

La journée du 6 février a été positionnée sans aucune concertation remettant en cause l'organisation des semaines d'examens blancs prévus de longue date en classe de terminale technologique et de la filière S, a contraint à annuler très tardivement une séance de théâtre prévue en soirée du jeudi 5 février et dont le paiement est donc dû par l'établissement : 64 places.

Ces journées banalisées viennent s'ajouter aux deux demi-journées toujours organisées les vendredi après-midi de décembre pour les réunions parents-professeurs, sachant que cette année 1er mai et 8 mai sont des vendredis. Les cours, les examens blancs, l'ouverture culturelle sont sans doute une préoccupation d'ordre secondaire en lycée...

Instauration en soirée de réunions plénières décrétées obligatoires pour les enseignants alors que leur statut n'en fait pas état : lors d'une rencontre la proposition d'une participation par roulement des différents enseignants par chaire a été rejetée avec pour raison que l'on doutait que les enseignants soient en mesure de s'organiser pour honorer cette proposition ; une demande a aussi été faite à cette occasion de fournir de façon anticipée l'ordre du jour de ces réunions, cela a été accepté mais n'a pas toujours été suivi d'effet !

Remise en cause de protocoles et de circulaires : propositions réitérées et insistantes malgré les réticences clairement exprimées de changer le statut des formateurs de l'[UFA](#) avec passage d'un contrat actuellement de 684h à un contrat de 1607h, circulaire du 6 décembre 2001 pour les RTT remise en cause de manière unilatérale.

Proposition de mixage des publics pour régler les problèmes financiers de l'UFA, entre élèves de formation initiale et apprentis. Un vote de l'ensemble des personnels organisé l'an passé s'était soldé par un refus majoritaire de la part des enseignants. Cette proposition est cependant revenue sur la table dès le début de cette nouvelle année scolaire avec pour argumentation que certains enseignants étaient partants (sic) !

Rhône-Alpes : Préavis de grève à Cibeins

Présentation par mail de la journée du 6 février ayant pour thème les risques psychosociaux comme étant une chance et une opportunité pour aborder les problèmes de bien-être au travail assortie d'une obligation de participation pour tous les personnels...

Décisions prises en arguant de propos tenus en réunion par une majorité (le plus souvent silencieuse) alors qu'aucun procès-verbal de réunion ou relevé de conclusions n'est jamais élaboré.

Face à ces constatations perçues comme un manque de considération des différents personnels et de leur travail, les agents demandent dans un premier temps que le personnel de direction reçoive une délégation, écoute et prenne en compte nos revendications, accompagné d'un engagement écrit et non simplement verbal.

Le SNETAP-FSU considère à la vue de ce mouvement assez singulier que les revendications légitimes des personnels ne sauraient rester sans suite, faute de quoi c'est à n'en pas douter une crise de gouvernance profonde qui s'annonce sur l'EPLFPA de Cibeins.

Le SNETAP-FSU demande en conséquence à l'Administration centrale de mandater l'autorité académique afin que soient réunies les conditions d'un véritable dialogue respectueux des agents et que l'on puisse revenir à Cibeins au strict respect textes réglementaires en vue de dépasser cette situation bloquée qui dénotent de manquements certains de la part de l'administration locale.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU